

Foire aux questions : modifications apportées au programme en 2026

Quand ces changements entreront-ils en vigueur ?

Ces changements entreront en vigueur le 1er novembre 2026. Les quartiers qui déposent une demande de reconnaissance pour 2026 devront toujours satisfaire aux exigences actuelles, mais devront se conformer aux nouvelles exigences pour leurs demandes de reconnaissance pour 2027.

Y a-t-il des changements concernant la prime du Programme de Reconnaissance Communautaire ?

Les montants des aides financières resteront inchangés, tant pour les nouveaux quartiers que pour ceux qui renouvellent leur reconnaissance.

Une fois que les quartiers auront satisfait aux exigences (profil créé sur le portail, plan d'atténuation rempli et évaluation des risques finalisée), ils seront invités à en faire la demande directement sur le nouveau portail. Les quartiers devront toujours préciser à quelle activité du plan d'atténuation les fonds seront affectés. Les quartiers devront désormais rendre compte de l'utilisation des fonds.

Ces changements auront-ils une incidence sur d'autres subventions ou financements ?

Les quartiers participant au Programme de Reconnaissance Communautaire (PRC) ne peuvent prétendre qu'à la prime du PRC.

Que devons-nous faire des anciens supports ? Existe-t-il un projet visant à les réutiliser ou à les recycler ?

Les ressources telles que les brochures ou les cartes postales du NRP pourraient être mises à jour pour tenir compte des changements. Intelli-feu Canada se penchera également sur les ressources et le matériel destinés aux communautés rurales et isolées ne disposant pas d'accès à Internet. Avec le passage du programme vers un nouveau portail, les formulaires PDF actuellement utilisés ne seront plus nécessaires. Toutes les informations seront directement saisies sur le portail.

Faut-il transférer vos demandes vers le nouveau portail ou recommencer une nouvelle demande ?

De plus amples informations seront bientôt fournies à ce sujet ! Nous prévoyons que des éléments tels que l'évaluation des risques seront transférés, mais nous travaillons encore sur le plan de transition des données et nous fournirons une mise à jour complète ainsi qu'une formation à l'automne.

Le financement accordé par Intelli-feu Canada restera-t-il inchangé ?

Le financement restera inchangé.

Comment fonctionne la reconnaissance ? Faut-il en faire la demande ?

Ce processus restera inchangé. Les quartiers devront soumettre leur demande de reconnaissance, puis Intelli-feu Canada leur enverra le panneau et/ou l'autocollant.